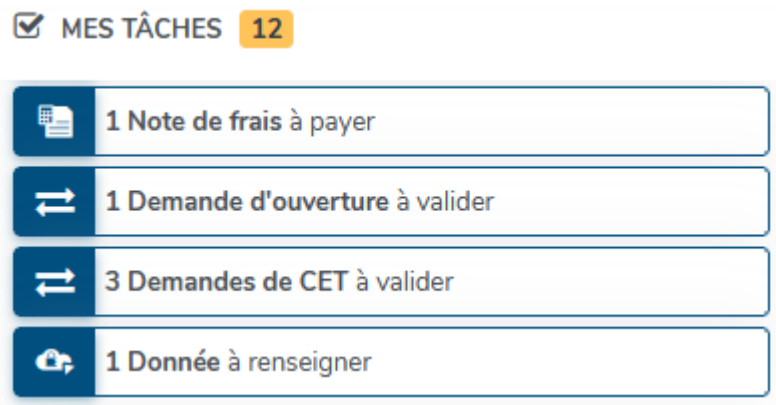
Comment valider/refuser une demande CET ?

En tant que gestionnaire CET, vous êtes informé du nombre de demandes de CET à traiter directement sur votre écran d'accueil.

Si l'option est autorisée dans votre structure, les formulaires CET ne pourront être traités qu'à partir du moment où l'alimentation et l'option ont été saisies.
C'est l'ensemble du formulaire qui sera validé ou refusé.



Cliquez sur “**Demandes de CET à valider**”.

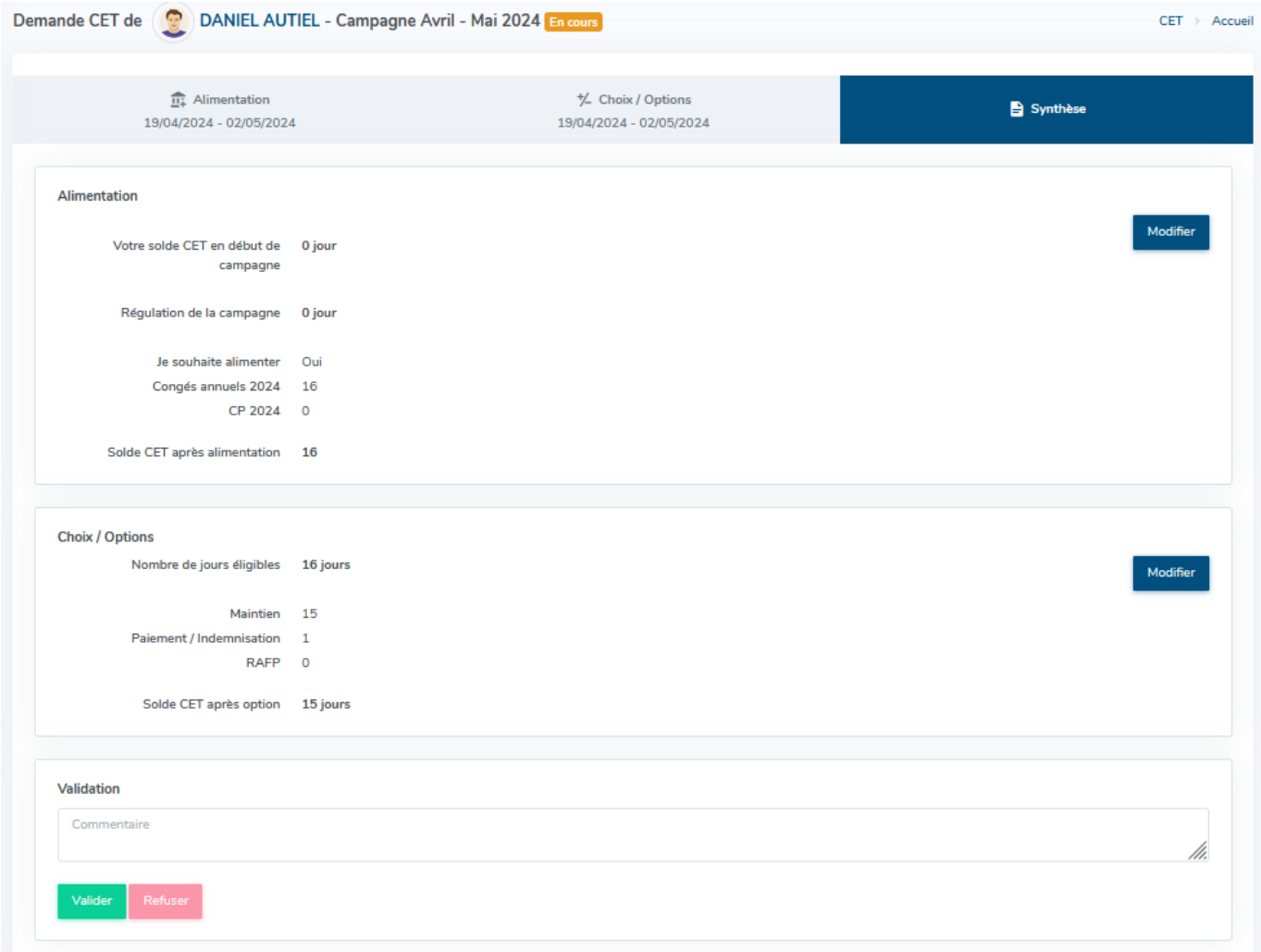
Rendez-vous sur l'écran : **CET > Validation**



Cet écran expose les demandes CET en attente de validation.
Il est possible de les trier via le champ “Rechercher” ou d'utiliser les filtres à disposition.
Les coches en début de ligne permettent de sélectionner pour un **traitement en masse** de validation ou de refus via le bouton **v/x Traiter** .
Le commentaire est obligatoire en cas de refus : le bouton **Enregistrer** ne sera cliquable qu'après le commentaire inséré.

Attention, lorsque vous validez les demandes en masse, aucun contrôle des règles d'alimentation et d'option n'est effectué.

Pour un **traitement individuel**, il est possible de cliquer sur chacune des ligne afin d'accéder au détail de la demande :



et au bas de la demande, vous pouvez **Valider** ou **Refuser** (le bouton **Refuser** sera cliquable uniquement après insertion du commentaire obligatoire).

L'utilisateur reçoit un email dans le cas de la validation, du refus et de la modification.

Si vous refusez la demande, le formulaire restera au statut “**En cours**” et repassera du côté de l'utilisateur afin qu'il renouvelle sa demande.

Si vous validez la demande, vous pourrez la modifier tout au long de la campagne.

From:
https://manuel.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_valider_une_demande_cet

Last update: **2024/06/05 14:36**